

FICHE DE RECRUTEMENT

POSTE A PROFIL

Enseignant Missionné Pôle Ressource Difficultés Comportementales (EMPR DC)

En référence : - 2004-026 relative aux compétences des enseignants spécialisés
- 2014-107 relative aux pôles de ressource
- décret n° 2017-169 du 10-2-2017 modifié ; arrêté du 10-2-2017 modifié ; arrêté du 10-2-2017 modifié

❖ Les missions du poste :

- Enseignant du 1er degré, rattaché à un pôle de ressource d'une circonscription, intervenant à tous les niveaux d'enseignement Cycle 1, 2 et 3.
- Conseil et expertise auprès des IEN concernant les élèves présentant des difficultés voire des troubles du comportement ;
- Participation aux réunions des pôles ressources des circonscriptions du territoire ;
- Accompagnement des équipes pédagogiques, des enseignants qui ont déposé une demande d'aide au pôle de ressource concernant un élève présentant des difficultés de comportement ;
- Intervention dans la classe auprès des élèves présentant des difficultés/ trouble du comportement ;
- Liaison avec les partenaires et suivi de situations.

Un rapport d'activités annuel contribuera à l'analyse et au bilan des actions mises en œuvre au sein du pôle. A la fin de chaque année scolaire, il s'en suivra un entretien avec l'adjoint au directeur académique et avec l'inspecteur en charge de la circonscription ASH.

❖ Compétences et connaissances attendues :

- Communiquer avec différents partenaires ;
- Travailler en équipe, voire en co-intervention, avec un sens permanent de l'intérêt général, se montrer force de propositions ;
- Se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences ;
- Enrichir ses connaissances au sujet des missions confiées (DC) et posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines ;
- Rendre compte de son action ;
- Faire preuve d'éthique professionnelle ;
- Connaître les troubles du comportement et leur incidence sur les apprentissages ;
- Évaluer les difficultés des élèves et proposer les outils d'aide adaptés ;
- Analyser les besoins de l'équipe enseignante et apporter les conseils utiles à une scolarisation réussie
- Proposer des aménagements au sein de l'établissement, de la classe.

Le postes est à 100%

❖ **Conditions pour postuler (courrier de motivation, CV...) :**

Les enseignants qui demanderont souhaitant postuler sur ce poste devront déposer une demande sur COLIBRIS. Un CV et une lettre de motivation devront être déposés.

❖ **Conditions de recrutement :**

Après vérification des conditions d'accès au poste (compétences et/ou qualifications requises et/ou ancienneté...), le recrutement se fait par une commission qui émettra un avis et un classement (1, 2, 3, 4...) des candidats.

Tous les enseignants recevant un avis favorable, constituent un vivier mobilisable, dans l'ordre du classement, pour occuper les postes vacants ou devenant vacants, à la suite des opérations de mouvement des postes à profil.

Le rang 1 détermine le candidat qui sera affecté sur le poste. La détention du CAPA SH option D ou CAPPEI est un attendu et permet l'affectation à titre définitif.

❖ **Constitution de la commission d'entretien :**

La commission sera composée, à titre indicatif, du directeur académique ou de son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale ASH, d'un conseiller pédagogique ASH et/ou d'un enseignant spécialisé, et émettra un avis puis un classement des candidats.

Les critères suivants sont pris en compte :

- Le parcours professionnel
- Les connaissances liées aux difficultés/troubles du comportement
- Les connaissances liées aux compensations et/ou aménagements à mettre en œuvre au regard des besoins des enseignants et des équipes.
- La préparation de l'entretien, la capacité du candidat à écouter le jury, reformuler les demandes et répondre de manière adaptée.

A TITRE INDICATIF, POSTES D'EMPR DC VACANTS A LA RENTRE 2024-2025 :

EMPR intervenant sur la circonscription de ST ETIENNE EST ;

EMPR intervenant sur la circonscription de RIVE DE GIER ;

ET tout poste EMPR susceptible d'être vacant.